

ANNEXE PEDAGOGIQUE

BAC PRO Aménagement Paysager

▫ Objectifs du stage et des parties correspondantes du référentiel du diplôme concerné :

Partie intégrante de la formation et obligatoire, la formation en milieu professionnel sert de support à l'enseignement réalisé en centre de formation. Elle permet d'acquérir une expérience professionnelle qui facilite l'insertion du candidat.

Elle contribue :

- à l'apprentissage ou l'approfondissement des gestes professionnels,
- à la connaissance de l'entreprise, en particulier de ses fonctions et de son environnement naturel et socio-économique,
- au développement des capacités d'autonomie, d'initiative et de prise de responsabilité.
- à la préparation d'un rapport de stage comptant pour l'attribution du diplôme.

▫ Principales activités du stagiaire :

**Situations professionnelles significatives (SPS)
organisées en champs de compétences**

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail dans une logique de chantier	Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail. Vérification des dispositifs de sécurité et du respect de la réglementation. Coordination du travail de l'équipe dans l'espace d'intervention. Ajustements des activités en cours de travaux.	Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise.
Intervention sur le végétal	Travaux de semis et de plantation. Travaux d'entretien du végétal. Mise en œuvre de méthodes de protection des végétaux.	Réaliser des opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect des consignes et de l'environnement.
Utilisation et entretien du matériel	Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux. Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils. Entretien et rangement des matériels, outils et équipements.	Optimiser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements dans le respect de la réglementation et de la sécurité des biens et des personnes.
Intervention sur l'espace (hors végétal)	Travaux de terrassement. Réalisation des implantations. Travaux de maçonnerie paysagère. Montage, mise en place d'équipements. Travaux d'entretien et de maintenance des installations et infrastructures.	Réaliser les opérations techniques permettant d'implanter ou d'entretenir les éléments non végétaux dans l'espace d'intervention en suivant les plans et indications fournies et en tenant compte des aléas.
Animation d'équipe et communication	Relations avec les supérieurs hiérarchiques et les opérateurs. Echanges avec les fournisseurs et les clients. Transmission des consignes, informations, conseils aux membres de l'équipe de travail. Régulation de l'équipe de travail.	Contribuer à créer des conditions de travail favorables au sein de l'entreprise et avec son environnement en développant la communication et le dialogue.

▫ **Place du stage dans l'évaluation :**

valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :

C6 « Communiquer en situation professionnelle »

C7 « Analyser les conditions de mise en oeuvre d'un chantier d'aménagement paysager »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation durant ses périodes de stage. Les stages doivent permettre au candidat de réaliser un chantier ou une partie d'un chantier dont il analyse les conditions de mise en oeuvre.

Le candidat choisit un chantier ou une partie auquel il a participé durant les périodes de formation en milieu professionnel. Il en justifie le choix comme support du document écrit. Il précise les objectifs de ce chantier, ceux du commanditaire, l'échelle d'intervention, les caractéristiques du ou des sites concernés. Il en repère les enjeux et en dégage les aspects déterminants. Il décrit précisément les différentes phases de la réalisation du chantier ainsi que les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. Il formule des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier. Il fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

▫ **Les obligations du chef d'entreprise sont notamment de :**

- ☒ Présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière pédagogique avec lui les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les mesures prises pour y remédier ;
- ☒ Diriger et contrôler le stagiaire dans ses activités par la désignation d'un maître de stage ayant la compétence et la disponibilité nécessaire pour assurer ce suivi.
- ☒ Faire accomplir au stagiaire des travaux correspondants à la fois à ses aptitudes, aux objectifs du stage, et à la progression pédagogique du stagiaire :
 - Si ces travaux incluent une utilisation de matériel soumis à la dérogation, indiquer le type de matériel et ses conditions d'utilisation (encadrement, port d'équipements de protection individuelle, formation préalable, habilitation électrique, autorisation de conduite...)
 - Le chef d'entreprise ne doit faire utiliser que des matériels conformes à la réglementation (les équipements nécessaires au travail du stagiaire doivent être listés le plus précisément possible) ;
 - Pour les travaux soumis à dérogation, le responsable de l'entreprise d'accueil certifie être en conformité avec les dispositions ci-après pour l'unité de travail accueillant le stagiaire :
 - Evaluation des risques dans l'unité de travail concernée ;
 - Mise en oeuvre des actions de prévention correspondantes ;
 - Respect des obligations de la 4^{ème} partie « santé sécurité au travail » du code du travail ;
- ☒ En outre, en cas d'exécution de travaux ou d'utilisation de matériel soumis à la dérogation prévue aux articles R.4153-38 à R.4153-52 du code du travail, indiquer si l'autorisation à déroger a été accordée par l'inspecteur du travail et joindre la copie du document ; si la dérogation a fait l'objet d'une autorisation tacite, faute de réponse de l'inspecteur dans les 2 mois, joindre une copie de la demande (voir ci-après la liste des matériels soumis à dérogation).
- ☒ Préciser, le cas échéant, les travaux ouvrant droit à dérogation permanente, au sens des articles R. 4153-49 à R.4153-52 du code du travail, auxquels le jeune sera affecté. (risques électriques, conduite en sécurité d'engins automoteurs et de levage, tracteurs agricoles et forestiers, munis d'une Structure de Protection Contre le Renversement en position non rabattue et d'une ceinture de sécurité, port de charges excédant 20% du poids du jeune).
- ☒ Permettre au stagiaire de préparer ses différents rapports/fiches/dossiers, en lui apportant les données techniques et économiques indispensables à leur réalisation, et en lui accordant le temps nécessaire.
- ☒ Remplir la fiche d'appréciation concernant le stagiaire et la faire parvenir à l'établissement scolaire dont il dépend.

▫ **Avis d'aptitude médicale :**

L'établissement fournit au maître de stage l'avis d'aptitude médicale du stagiaire aux travaux soumis à dérogation.

▫ **Utilisation du matériel**

Type de matériel utilisé : Le chef d'entreprise ne doit faire utiliser que des matériels conformes à la législation dans le respect de la réglementation concernant leur utilisation (ex : âge du stagiaire).

En ce qui concerne le matériel motorisé d'entretien des abords, le maître de stage s'assure que le stagiaire :

- 1- a suivi sous son autorité la formation nécessaire à l'utilisation de ce matériel,
- 2- bénéficie, s'il est mineur, d'un encadrement adéquat,
- 3- dispose d'équipement de protection individuelle propre à l'utilisation de ce matériel.

